

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT CLEAR

DUOprime Oil 70

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 11/08/2016 Date de révision: 12/04/2019 Version: 2.0

## SECTION 1: Identification

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : DUOprime Oil 70  
Code du produit : HPR4820  
Groupe de produits : Produit commercial

### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation industrielle

### 1.3. Fournisseur

K&N Engineering, Inc.  
P.O. Box 1329  
92502-1329 Riverside, CA - USA  
T (800) 858-3333 - F (951) 826-4001

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec (800) 424-9300 / +1 (703) 527-3887 (CCN 632715)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (GHS-CA)

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS08

Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucun(e).

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom               | Nom chimique / Synonymes | Identificateur de produit | %     | Classification (GHS-CA) |
|-------------------|--------------------------|---------------------------|-------|-------------------------|
| White Mineral Oil | Mineral Oil USP          | (n° CAS) 8042-47-5        | < 100 | Non classés             |

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## DUOprime Oil 70

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

#### SECTION 4: Premiers soins

##### 4.1. Description des premiers secours

- |   |   |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau.  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.   |
| Premiers soins après ingestion            | : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.   |
| Premiers soins général                    | : Appeler immédiatement un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |

##### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Symptômes/lésions                 | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
| Symptômes/lésions après ingestion | : Risque d'oedème pulmonaire.   |
| Symptômes chroniques              | : Aucun connu.  |

##### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- |                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| Autre avis médical ou traitement | : Non applicable. |
|----------------------------------|-------------------|

#### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

##### 5.1. Agents extincteurs appropriés

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. |
|--------------------------------|---|

##### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |
|------------------------------------|--|

##### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- |   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.   |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- |   |  |
|---|--|
| Mesures générales   | : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  |
| Personal Precautions, Protective Equipment and Emergency Procedures | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Éloigner le personnel superflu. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. |

##### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Pour la rétention     | : Confinement : Contenir tout déversement à l'aide de digues et de matériaux absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les eaux publiques.   |
| Procédés de nettoyage | : En cas d'épandage important : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. |
| Autres informations   | : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.   |

##### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

#### SECTION 7: Manutention et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |   |   |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.  |

##### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- |                        |   |
|------------------------|---|
| Conditions de stockage | : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| Produits incompatibles | : Agent oxydant.  |

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## DUOprime Oil 70

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

#### SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains : Gants de protection.  
Protection oculaire : Lunettes de sécurité.  
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.  
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Protection contre les dangers thermiques : Pas disponible.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Liquide.  
Couleur : Incolore  
Odeur : caractéristique  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : Aucune donnée disponible  
pH solution : Aucune donnée disponible  
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible  
Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible  
Point de fusion : Non applicable  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible  
Point d'éclair : 166 °C (331 F)  
Température d'auto-inflammation : 400 °C (752 F)  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable  
Pression de la vapeur : < 0,1 mm Hg  
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible  
Densité relative de la vapeur à 20 °C : > 1  
Densité relative : 0,84  
Densité relative de saturation mélange vapeur/air : Aucune donnée disponible  
Masse volumique : Aucune donnée disponible  
Densité relative de gaz : Aucune donnée disponible  
Solubilité : Aucune donnée disponible  
Log Pow : Aucune donnée disponible  
Log Kow : Aucune donnée disponible  
Viscosité, cinématique : 13 cSt  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

##### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.  
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## DUOprime Oil 70

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  |
| Conditions à éviter                  | : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).  |
| Matières incompatibles               | : Oxydants puissants.   |
| Produits de décomposition dangereux  | : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO <sub>2</sub> ). |

## SECTION 11: Données toxicologiques

Voies d'exposition possibles : Oral. Cutané.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé  
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>DUOprime Oil 70</b>                           |                       |
| Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C) | 13 mm <sup>2</sup> /s |

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| <b>DUOprime Oil 70</b>       |             |
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| <b>DUOprime Oil 70</b>       |             |
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| <b>DUOprime Oil 70</b> |             |
| Écologie - sol         | Non établi. |

### 12.5. Autres effets néfastes

Effect on the global warming : Non établi.  
GWPmix comment : Pas d'effet connu avec ce produit.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## DUOprime Oil 70

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

##### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

##### TMD

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

##### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

##### DOT

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

##### 14.3. Transport aérien et maritime

##### IMDG

Classe (IMDG) : Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

##### IATA

Classe (IATA) : Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### SECTION 15: Informations sur la réglementation

##### 15.1. Directives nationales

###### White mineral oil, petroleum (8042-47-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### 15.2. Réglementations internationales

###### White mineral oil, petroleum (8042-47-5)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Listed on INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

#### SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 08/11/2016

Textes complet des phrases H:

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

FDS Canada (GHS)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## Air Filter Cleaner K&N

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 11/08/2016 Version: 1.0

## SECTION 1: Identification

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Air Filter Cleaner K&N  
Code du produit : HPR4820  
Groupe de produits : Produit commercial

### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation industrielle

### 1.3. Fournisseur

K&N Engineering, Inc.  
P.O. Box 1329  
92502-1329 Riverside, CA - USA  
T (800) 858-3333 - F (951) 826-4001

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec (800) 424-9300 / +1 (703) 527-3887 (CCN 632715)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (GHS-CA)

Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3 H311  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B H314  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA) :



GHS05



GHS06

Mention d'avertissement (GHS-CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CA) :

H311 - Toxique par contact cutané  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS-CA) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)  
P361+P364 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## Air Filter Cleaner K&N

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(e).

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom                 | Nom chimique / Synonymes   | Identificateur de produit | %    | Classification (GHS-CA)  |
|---------------------|--|---------------------------|------|--|
| 2-Butoxyethanol     | 2-Butoxy-1-ethanol / Butoxyethanol / Ethanol, 2-butoxy- / Ethylene glycol monobutyl ether / Ethylene glycol n-butyl ether / Hydroxyethyl butyl ether / Ethylene glycol butyl ether / 2-Butoxyethan-1-ol / Ethylene glycol mono-n-butyl ether / 2-n-Butoxyethanol / Butyl glycol / BUTOXYETHANOL / EGBE / EGMBE / Butoxyethanol, 2- / Butyl cellosolve / Butyl Cellosolve | (n° CAS) 111-76-2         | < 10 | Flam. Liq. 4, H227<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Acute Tox. 4 (Dermal), H312<br>Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332<br>Skin Irrit. 2, H315 |
| Sodium metasilicate | Disodium metasilicate / Silicate, disodium / Silicic acid (H2SiO3), disodium salt / Sodium metasilicate, anhydrous / Silicic acid, disodium salt / Disodium metasilicate (Na2SiO3) / Disodium trioxosilicate / Silicic acid (H2SiO3), sodium salt (1:2) / SODIUM METASILICATE / Silicic acid, sodium salt (1:2) / Sodium silicate  | (n° CAS) 6834-92-0        | < 10 | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Skin Corr. 1B, H314<br>STOT SE 3, H335  |

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Appeler immédiatement un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après ingestion : Brûlures.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Non applicable.

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'eau pulvérisée.

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## Air Filter Cleaner K&N

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Personal Precautions, Protective Equipment and Emergency Procedures : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner le personnel superflu. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Confinement : Contenir tout déversement à l'aide de digues et de matériaux absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les eaux publiques.
- Procédés de nettoyage : En cas d'épandage important : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

| 2-Butoxyethanol (111-76-2) |                               |                       |
|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Canada (Québec)            | VEMP (mg/m <sup>3</sup> )     | 97 mg/m <sup>3</sup>  |
| Canada (Québec)            | VEMP (ppm)                    | 20 ppm                |
| Alberta                    | OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )  | 97 mg/m <sup>3</sup>  |
| Alberta                    | OEL TWA (ppm)                 | 20 ppm                |
| Colombie-Britannique       | OEL TWA (ppm)                 | 20 ppm                |
| Manitoba                   | OEL TWA (ppm)                 | 20 ppm                |
| Nouveau-Brunswick          | OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )  | 121 mg/m <sup>3</sup> |
| Nouveau-Brunswick          | OEL TWA (ppm)                 | 25 ppm                |
| Terre-Neuve-et-Labrador    | OEL TWA (ppm)                 | 20 ppm                |
| Nouvelle-Écosse            | OEL TWA (ppm)                 | 20 ppm                |
| Nunavut                    | OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> ) | 360 mg/m <sup>3</sup> |
| Nunavut                    | OEL STEL (ppm)                | 75 ppm                |
| Nunavut                    | OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )  | 120 mg/m <sup>3</sup> |
| Nunavut                    | OEL TWA (ppm)                 | 25 ppm                |



# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## Air Filter Cleaner K&N

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

| 2-Butoxyethanol (111-76-2) |                               |                       |
|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Territoires du Nord-Ouest  | OEL STEL (ppm)                | 30 ppm                |
| Territoires du Nord-Ouest  | OEL TWA (ppm)                 | 20 ppm                |
| Ontario                    | OEL TWA (ppm)                 | 20 ppm                |
| Île-du-Prince-Édouard      | OEL TWA (ppm)                 | 20 ppm                |
| Québec                     | VEMP (mg/m <sup>3</sup> )     | 97 mg/m <sup>3</sup>  |
| Québec                     | VEMP (ppm)                    | 20 ppm                |
| Saskatchewan               | OEL STEL (ppm)                | 30 ppm                |
| Saskatchewan               | OEL TWA (ppm)                 | 20 ppm                |
| Yukon                      | OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> ) | 720 mg/m <sup>3</sup> |
| Yukon                      | OEL STEL (ppm)                | 150 ppm               |
| Yukon                      | OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )  | 240 mg/m <sup>3</sup> |
| Yukon                      | OEL TWA (ppm)                 | 50 ppm                |

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains : Gants de protection résistants aux produits chimiques.

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection contre les dangers thermiques : Pas disponible.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Apparence  | : Liquide.                 |
| Couleur  | : rose                     |
| Odeur  | : caractéristique          |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| pH solution  | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)             | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                      | : Non applicable           |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                       | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Non applicable           |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C                           | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C                | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                     | : 1,02 - 1,05              |
| Densité relative de saturation mélange vapeur/air    | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique                                      | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de gaz                              | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité   | : Soluble.                 |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible |
| Log Kow  | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible |

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## Air Filter Cleaner K&N

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| Propriétés explosives  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité  | : Aucune donnée disponible |

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité                           | : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.  |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales.   |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.   |
| Conditions à éviter                  | : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).   |
| Matières incompatibles               | : Oxydants puissants. Acides forts. Bases fortes.  |
| Produits de décomposition dangereux  | : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO2). |

### SECTION 11: Données toxicologiques

|                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| Voies d'exposition possibles | : Oral. Cutané. |
|------------------------------|-----------------|

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                               |                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale)   | : Non classé                          |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Cutané: Toxique par contact cutané. |
| Toxicité aigüe (inhalation)   | : Non classé                          |

|                 |                                      |
|-----------------|--------------------------------------|
| ATE CA (dermal) | 990,00000000 mg/kg de poids corporel |
|-----------------|--------------------------------------|

#### 2-Butoxyethanol (111-76-2)

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| DL50 orale rat            | 470 mg/kg  |
| DL50 cutanée lapin        | 99 mg/kg   |
| CL50 inhalation rat (ppm) | 450 ppm/4h |

#### Sodium metasilicate (6834-92-0)

|                |            |
|----------------|------------|
| DL50 orale rat | 1153 mg/kg |
|----------------|------------|

|   |   |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Provoque des lésions oculaires graves.                            |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé  |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé  |
| Cancérogénicité   | : Non classé  |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé  |
| Danger par aspiration   | : Non classé  |

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

|                    |   |
|--------------------|---|
| Écologie - général | : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques. |
|--------------------|---|

#### 2-Butoxyethanol (111-76-2)

|                 |   |
|-----------------|---|
| CL50 poisson 1  | 1490 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static]) |
| CL50 poissons 2 | 2950 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus)          |
| CE50 Daphnie 1  | > 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)              |

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## Air Filter Cleaner K&N

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

#### Sodium metasilicate (6834-92-0)

|                 |   |
|-----------------|---|
| CL50 poisson 1  | 210 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static]) |
| CL50 poissons 2 | 210 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio)               |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Air Filter Cleaner K&N

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Air Filter Cleaner K&N

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

##### 2-Butoxyethanol (111-76-2)

|         |                 |
|---------|-----------------|
| Log Pow | 0,81 (at 25 °C) |
|---------|-----------------|

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Air Filter Cleaner K&N

|                |             |
|----------------|-------------|
| Écologie - sol | Non établi. |
|----------------|-------------|

##### 2-Butoxyethanol (111-76-2)

|         |                 |
|---------|-----------------|
| Log Pow | 0,81 (at 25 °C) |
|---------|-----------------|

#### 12.5. Autres effets néfastes

|                              |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Effect on the global warming | : Non établi.                        |
| GWPmix comment               | : Pas d'effet connu avec ce produit. |

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

|   |  |
|---|--|
| Méthodes de traitement des déchets                | : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées | : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.                             |
| Recommandations pour l'élimination des déchets    | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.        |

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

#### TMD

|  |   |
|--|---|
| UN-No. (TDG)                                   | : UN1760  |
| Groupe d'emballage                             | : III - Danger Faible   |
| TMD Classe Primaire de Danger                  | : 8 - Classe 8 - Matières corrosives                            |
| Description document de transport              | : UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (sodium metasilicate), 8, III |
| Désignation officielle pour le transport (TMD) | : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.<br>sodium metasilicate               |
| Etiquettes de danger (TMD)                     | : 8 - Matières corrosives                                       |



# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## Air Filter Cleaner K&N


### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|  |  |
|--|--|
| TMD Dispositions particulières   | : 16 - (1)L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses). (2)Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a)UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A; b)UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A; c)UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A; d)UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A; e)UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. À titre d'exemple, au Canada, citons la « Loi sur les aliments et drogues ». (3)Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a)UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b)UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX. SOR/2012-245 |
| Quantité limite d'explosifs et indice de quantité limitée                                  | : 5 L  |
| Quantités exemptées (TDG)  | : E1   |
| Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers | : 5 L  |

#### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

##### DOT

|  |  |
|--|--|
| DOT NA no.                                     | : UN1760   |
| N° ONU (DOT)                                   | : 1760   |
| Groupe d'emballage (DOT)                       | : III - Danger Faible  |
| DOT Symbols                                    | : G - Identifies PSN requiring a technical name  |
| Description document de transport              | : UN1760 Corrosive liquids, n.o.s. (Sodium Metasilicate), 8, III   |
| Désignation officielle pour le transport (DOT) | : Corrosive liquids, n.o.s.<br>Sodium Metasilicate   |
| Sélection du champ "Contient déclaration"      | :  |
| Classe (DOT)                                   | : 8 - Class 8 - Corrosive material 49 CFR 173.136  |
| Division (DOT)                                 | : 8  |
| Étiquettes de danger (DOT)                     | : 8 - Corrosive  |
|  |   |
| Dangereux pour l'environnement                 | : Non  |
| DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)        | : IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672)<br>T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)<br>TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling<br>TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP |
| DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx)      | : 154  |
| DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx)        | : 203  |
| DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx)            | : 241  |

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## Air Filter Cleaner K&N

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|  |  |
|--|--|
| DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27) | : 5 L  |
| DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75)     | : 60 L   |
| DOT Emplacement d'arrimage                                       | : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel |
| DOT Arrimage - Autre information                                 | : 40 - Stow "clear of living quarters"   |
| Emergency Response Guide (ERG) Number                            | : 154  |
| Autres informations  | : Pas d'informations supplémentaires disponibles.  |

#### 14.3. Transport aérien et maritime

##### IMDG

|   |   |
|---|---|
| N° ONU (IMDG)                                   | : 1760                                  |
| Désignation officielle pour le transport (IMDG) | : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.              |
| Classe (IMDG)                                   | : 8 - Matières corrosives               |
| Groupe d'emballage (IMDG)                       | : III - matières faiblement dangereuses |

##### IATA

|  |                            |
|--|----------------------------|
| N° UN (IATA)                                       | : 1760                     |
| Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) | : Corrosive liquid, n.o.s. |
| Classe (IATA)                                      | : 8 - Corrosives           |
| Groupe d'emballage (IATA)                          | : III - Minor Danger       |

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### 2-Butoxyethanol (111-76-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Sodium metasilicate (6834-92-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### 2-Butoxyethanol (111-76-2)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis  
Listed on INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

#### Sodium metasilicate (6834-92-0)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)  
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis  
Listed on INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)  
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 08/11/2016

# SPECTRE ACCUCHARGE KIT

## Air Filter Cleaner K&N

### Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Textes complet des phrases H:

|      |  |
|------|--|
| H227 | Liquide combustible  |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion   |
| H311 | Toxique par contact cutané                                       |
| H312 | Nocif par contact cutané   |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H315 | Provoque une irritation cutanée                                  |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves                            |
| H332 | Nocif par inhalation   |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires                             |

FDS Canada (GHS)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*